

REGLES LOCALES

1. Hors limites : définis par des piquets blancs ou clôtures
2. Obstacles d'eau : définis par des piquets jaunes (les frontaux par des piquets rouges)
3. Terrain en réparation : définis par des piquets bleus ou travaux de drainage.
4. Obstructions :
 - 4.1. Le chemin traversant ou le long des trous 7,8,9,10 et 18 sont des obstructions inamovibles
 - 4.2. Les jeunes plantations d'une hauteur inférieur à la longueur d'un club ou identifiées par un piquet ou autre identification sont des obstructions inamovibles. La balle sera relevée et droppée sans pénalité en accord avec la règle 24.2b.(i)
 - 4.3. Les pierres dans les bunkers sont des obstructions amovibles
5. Les copeaux de bois autour des plantations font partie intégrante du parcours
6. Dropping Zone : au trou 7, si une balle repose ou est perdue dans l'obstacle d'eau latéral, le joueur peut, avec pénalité d'un coup, lâcher une balle dans la dropping zone définie sur le côté droit du trou.

INFORMATION

- vérifier dans les valves si des règles locales temporaires sont applicables
- les joueurs sur le trou 17 ont la priorité sur les joueurs sur le trou 10
- les piquets blancs de distance sont placés à 150m du centre du green
- les piquets blanc et bleu sont placés à 100m du début du green
- les marques blanches, jaunes, bleues et rouges sur le fairway sont placées à 200, 150, 100, et 50m du début de green

ETIQUETTE

- replacez vos divots - ratissez les bunkers
- réparez les pitch-marks sur le green
- évitez le jeu lent
- étiquette vestimentaire : voir www.gomze.be

> Les chaussures à clous sont recommandées.